Envoyé en préfecture le 22/01/2016
Reçu en préfecture le 22/01/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160122-CP2015_12_7-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 décembre 2015

CP2015_12_7
id. 2271

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

IMEP DE TARN-ET-GARONNE-MIMIZAN
REFORME DE MATÉRIEL

L'IMEP de Tarn-et-Garonne – Mimizan propose à la réforme divers matériels qui ne sont plus en mesure d'être affectés à leur activité, et ce, en raison de leur ancienneté et de leur état de vétusté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire .

Matériel destiné à la réforme :

Le tableau ci-après répertorie l'ensemble du matériel destiné à la réforme :

Type de matériel	*Année d'acquisition*	*Numéro inventaire*	*Observations*
Réfrigérateur GORENJE	2003	734-2568	Hors d'usage
Lave vaisselle 230/50/1+T HOBART	1998	199-2395	Hors d'usage
Lave vaisselle 230/50/1+T HOBART	1998	200-2396	Hors d'usage

Envoyé en préfecture le 22/01/2016
Reçu en préfecture le 22/01/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160122-CP2015_12_7-DE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire de l'ensemble du matériel ci-dessus énuméré.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC